

Informations de base	
2019/2520(RPS) RPS - Actes d'exécution	Procédure terminée
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de clothianidine, de cycloxydim, d'époxiconazole, de flonicamide, d'haloxyfop, de mandestrobine, de mépiquat, de Metschnikowia fructicola, souche NRRL Y-27328, et de prohexadione présents dans ou sur certains produits Subject 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0138/2019	11/03/2019	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0195/2019	13/03/2019	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	D059754/02	14/01/2019		
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)444	30/08/2019		